

Délibération 2022-17-CFVE

Séance du 29 septembre 2022

Extrait du recueil des actes du  
Conseil de la Formation et de Vie Étudiante

**Modalités de contrôle des connaissances et compétences de la licence Pluridisciplinaire projet Personnel (L3P).**

Le Conseil de la Formation et de la Vie Étudiante (CFVE) de l'Université Polytechnique Hauts-de-France (UPHF) en formation plénière s'est réuni le jeudi 29 septembre 2022 dans la salle des conseils Nicole Cleuet sur le Site du Mont Houy.

Sur la convocation de M. Abdelhakim Artiba, Président de l'Université et sous la présidence de Monsieur Franck Barbier, Vice-Président du Conseil de la Formation et de la Vie Étudiante (CFVE)

Le quorum étant atteint,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L613-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2019-942 du 9 septembre 2019, portant création de de l'UPHF et de I1NSA Hauts-de-France;

M. Franck Barbier donne la parole à M. Ludovic Van Oost, Directeur du Pôle Formation et Vie Étudiante, qui présente aux membres le règlement du contrôle des connaissances et des compétences de la Licence Pluridisciplinaire Projet Professionnel (L3P).

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil de la Formation et de la Vie Étudiante approuve à l'unanimité des voix les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la Licence Pluridisciplinaire Projet Professionnel (L3P) selon les documents joints à la présente délibération.**

**Pour : 19 voix**

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 0 voix**

Valenciennes, le 13 octobre 2022

Abdelhakim Artiba

Président



Université  
Polytechnique  
HAUTS-DE-FRANCE